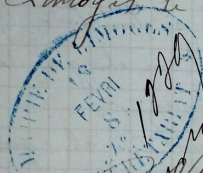


Limoges le 17 février 1890



circulaire aux
établissements le 19
mars 1890

Monsieur le Maire

Je me fais un devoir de soumettre à votre appréciation une proposition qui me semble être d'une grande importance.

Je vais dire qu'il serait avantageux à tous les points de vue que l'Administration se préoccupât du groupement des chœurs qui jusqu'à ce jour ont servi aux différentes écoles communales de la ville. Le nombre des chœurs chantés depuis la création des cours de musique est considérable; leur groupement formerait une bibliothèque musicale scolaire dans laquelle pourraient puiser pendant l'année les professeurs de musique, surtout aux époques de distributions de prix.

Outre l'économie d'argent que cette centralisation ferait réaliser à la ville, l'étude si recommandable des chants avec paroles serait facilitée.

Je vois que le local où s'installerait cette bibliothèque n'est pas difficile à trouver dans notre vaste

hôtel de Ville et le classement ou la construction
d'un catalogue est un travail si élémentaire que
le premier employé venu peut s'en charger. Cette
idée me semble donc très pratique.

En tout cas si le classement spécial aux
œuvres musicales (noms d'auteurs, degré de force,
nombre des voix, etc.) nécessitait le concours d'un
homme du métier, je ~~me~~ ferais un plaisir de
contribuer pour ma part à cette installation.

Recevez, Monsieur le Maire,
l'assurance de plus respectueux dévouement
de votre serviteur

François Parry

professeur de musique aux Ecoles communales
de Limoges